

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coup de pompe pour les personnels de la DGCCRF !

Face à l'envolée des prix du carburant, le Premier ministre Jean Castex avait annoncé mi-mars une remise à la pompe de 15 centimes par litre de carburant. Ce dispositif mis en œuvre dans le cadre du plan de résilience est entré en vigueur le 1^{er} avril pour une durée annoncée de quatre mois.

Une bonne nouvelle pour la planète? Pour les porte-monnaie des ménages ? Pour le Président de la République candidat à sa réélection ? En tous cas, pas pour les personnels de la DGCCRF, à une semaine du premier tour des présidentielles...

En effet, il leur est demandé d'effectuer une vague de contrôles pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif d'aide exceptionnelle de 15 centimes d'€/L HT de carburant... et de la bonne « communication sur l'opération » par les distributeurs :

- En faisant figurer de manière lisible et visible sur les pompes la mention « À compter du 1^{er} avril 2022, vous bénéficiez d'une remise de 15 c d'€ par litre prise en charge par l'État » de préférence avec un logo Marianne.
- En faisant figurer sur les tickets de caisse des stations-services d'une mention indiquant le montant unitaire d'aide par litre vendu et, si la station est en mesure de l'indiquer, le montant total d'aide par plein.

Bien évidemment, les contrôles ne porteront pas uniquement sur ce qui ressemble fort à une manœuvre bassement électoraliste, et viseront aussi à s'assurer de la répercussion de l'aide éventuelle... Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de questions : une remise, mais par rapport à quel prix de référence ? A quelle date ? Que faire en cas d'opération « prix coûtant » ? Comment prend-on en compte les remises sous forme de bons d'achat pratiquées par certaines enseignes ?

Bref, une nouvelle fois, les personnels CCRF se trouvent pris dans une opération coup de com' gouvernementale... et ce, alors que les présidences Sarkozy et Macron se sont traduites par une baisse marquée des effectifs. Effectifs soumis à une charge de travail sans cesse croissante, et qui étaient dernièrement de sortie en urgence pour une campagne de rappel de pizzas surgelées Fraich'Up de marque Buitoni (cf. notre [communiqué de presse sur le sujet](#)), avant les rappels de chocolats Ferrero à quelques jours de Pâques...

Pour rappel, la DGCCRF est passée de 3.656 à 2.844 puis 2673 agent·es de 2007 à 2017 puis 2020. La DGCCRF a donc vu fondre ses effectifs de près de 1.000 agent·es en 13 ans (une perte de 983 collègues, soit environ 27% des effectifs de 2007). Les personnels de la DGCCRF sont assujettis en parallèle à une politique d'interministérialité qui désorganise les services et les conditions de travail dans nombre d'entre eux. En pratique, des départements fonctionnent avec 5 agent·es (théoriques, dans le Lot actuellement il ne reste plus qu'un·e enquêteur·trice pour la totalité des missions !).

Les agent·es de la DGCCRF veillent sur les consommateurs·trices, mais qui veille sur la DGCCRF ? Une nouvelle fois, **Solidaires CCRF & SCL**, premier syndicat de la DGCCRF, le redit avec force, en particulier dans cette période électorale prompte au « fonctionnaire bashing », les services publics doivent être renforcés !

Pour la DGCCRF en particulier, **Solidaires CCRF & SCL** exige un programme massif de recrutement, l'arrêt des réformes territoriales qui démantèlent nos services, le maintien des toutes les structures départementales et leur sortie des directions départementales interministérielles, qui placent les agent·es sous la coupe des préfet·es.

Contacts : Roland GIRERD : 06.89.56.20.69